



MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA

AVIS PUBLIC RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE DEMANDE DE RÉVISION

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité de La Macaza a été déposé par la MRC le 12 octobre 2016, et que toute personne peut en prendre connaissance au bureau municipal situé au 53, rue des Pionniers, La Macaza, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 12 h 45 à 16h30 et le vendredi de 8 h à 12 h. Le rôle ainsi que la matrice graphique peuvent aussi être consultés sur le site internet de la MRC au <http://www.mrc-antoine-labelle.qc.ca/services-en-ligne>

Conformément aux dispositions des articles 73 et 74 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet, peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Respecter les conditions prévues à la Loi sur la fiscalité municipale.
- Être accompagnée de la somme requise déterminée par le règlement 431 de la MRC d'Antoine-Labelle.
- Être déposée à l'un des bureaux de la **M.R.C. d'Antoine-Labelle** suivants ou y être envoyée par courrier recommandé :

Édifice Émile-Lauzon
425, rue du Pont
Mont-Laurier (Québec)
J9L 2R6

ou

Édifice Félix-Gabriel-Marchand
259, rue L'Annonciation sud
Rivière-Rouge (Québec)
J0T 1T0;

DONNÉ À LA MACAZA CE 18^e JOUR D'OCTOBRE 2016

Étienne Gougoux
Directeur général adjoint

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Étienne Gougoux, directeur général adjoint de la municipalité de La Macaza, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits suivants : panneaux à l'extérieur de l'Hôtel de Ville et aux boîtes postales du lac Clair, entre 10h et 16h30 ainsi que dans le journal l'Information du Nord Vallée de la Rouge.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 18^e jour d'octobre 2016

Étienne Gougoux
Directeur général adjoint